

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	Délibération
	Séance publique du 30 novembre 2018	N° 2018-712

Convocation du 23 novembre 2018

Aujourd'hui vendredi 30 novembre 2018 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain JUPPE, Mme Dominique IRIART, M. Christophe DUPRAT, Mme Christine BOST, M. Michel LABARDIN, M. Patrick BOBET, M. Jean-François EGRON, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Patrick PUJOL, Mme Anne-Lise JACQUET, Mme Claude MELLIER, Mme Agnès VERSEPUY, M. Michel DUCHENE, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Max COLES, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Véronique FERREIRA, M. Michel HERITIE, Mme Andréa KISS, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Kevin SUBRENAT, M. Alain TURBY, M. Jean-Pierre TURON, Mme Josiane ZAMBON, Mme Emmanuelle AJON, M. Erick AOUIZERATE, Mme Cécile BARRIERE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Odile BLEIN, M. Jean-Jacques BONNIN, Mme Isabelle BOUDINEAU, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Didier CAZABONNE, Mme Anne-Marie CAZALET, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL-COUCAUD, Mme Brigitte COLLET, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, M. Vincent FELTESSE, M. Marik FETOUH, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Martine JARDINE, M. François JAY, M. Bernard JUNCA, Mme Anne-Marie LEMAIRE, M. Pierre LOTHAIRE, Mme Zeineb LOUNICI, Mme Emilie MACERON-CAZENAVE, M. Eric MARTIN, M. Thierry MILLET, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Thierry TRIJOLET, Mme Marie-Hélène VILLANOVE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Alain ANZIANI à M. Thierry TRIJOLET
Mme Virginie CALMELS à M. Nicolas BRUGERE
M. Michel VERNEJOUL à Mme Béatrice DE FRANÇOIS
Mme Maribel BERNARD à M. Stéphan DELAUX
Mme Emmanuelle CUNY à Mme Brigitte COLLET
Mme Nathalie DELATTRE à M. Yohan DAVID
Mme Michèle FAORO à Mme Josiane ZAMBON
Mme Magali FRONZES à Mme Gladys THIEBAULT
M. Jean-Pierre GUYOMARC'H à Mme Cécile BARRIERE
M. Franck JOANDET à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH
Mme Conchita LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU
M. Bernard LE ROUX à Mme Marie RECALDE
M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM à Mme Zeineb LOUNICI
M. Michel POIGNONEC à Mme Arielle PIAZZA
M. Fabien ROBERT à M. Jacques MANGON
M. Alain SILVESTRE à Mme Marie-Hélène VILLANOVE

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Michel LABARDIN à M. Patrick BOBET jusqu'à 10h00
M. Franck RAYNAL à M. Eric MARTIN jusqu'à 11h13
M. Jean TOUZEAU à M. Jean-Pierre TURON à partir 11h15
M. André KISS à Mme Christine BOST à partir 11h30
M. Jean-Jacques BONNIN à Mme Dominique IRIART à 11h00
Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à M. Pierre HURMIC jusqu'à 11h30
M. Alain CAZABONNE à M. Didier CAZABONNE jusqu'à 10h45
Mme Solène CHAZAL à Mme Anne BREZILLON à partir de 11h45
M. Jean-Louis DAVID à M. Benoit RAUTUREAU à partir de 10h30
Mme Florence FORZY-RAFFARD à Mme Chantal CHABBAT à partir de 11h00
M. Philippe FRAILE-MARTIN à M. Daniel HICKEL jusqu'à 11h20
M. Guillaume GARRIGUES à M. Jean-Jacques BONNIN à partir 11h20
Mme Christine PEYRE à M. Thierry MILLET à partir de 11h50
Mme Karine ROUX-LABAT à M. Daniel HICKEL partir de 11h35
Mme Anne-Marie TOURNEPICHE à M. Gérard DUBOS à partir de 11h30
Mme Elisabeth TOUTON à Mme Dominique POUSTYNNIKOFF à partir de 12h00

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 30 novembre 2018	Délibération
	Direction générale RH et administration générale Direction pilotage emploi et dialogue social	N° 2018-712

Recours à des agents non-titulaires - Décision - Autorisation

Monsieur Jean-François EGRON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de l'organisation des services de Bordeaux métropole et compte tenu de la spécificité de certains postes et des compétences, il apparaît nécessaire de pouvoir recourir, le cas échéant, à des agents non-titulaires.

DIRECTION GENERALE VALORISATION DU TERRITOIRE
--

► Mission attractivité et animation des réseaux économiques

Le poste de chef de projet écosystèmes numériques et marketing digital (catégorie A administratif ou technique) correspond à un besoin lié à l'évolution de la Métropole et de ses domaines d'excellence.

Le numérique et le digital sont au cœur des dynamiques économiques actuelles qui contribuent à l'essor de filières innovantes au sein de notre territoire. Cet essor, pour être accompagné efficacement nécessite une connaissance pointue de ces secteurs économiques dont les modèles de croissance des entreprises échappent aux codes plus traditionnellement observés. On pense notamment aux startups et autres secteurs des industries culturelles et créatives qui connaissent une forte expansion au sein de notre territoire et dont la dynamique est à accompagner et développer.

Par ailleurs, la Mission attractivité pilote également la stratégie de marque Magnetic Bordeaux qui fait appel, en l'occurrence, à des expertises en matière de marketing qui n'existe que peu dans les collectivités à mesure qu'il ne s'agit pas des métiers classiques des collectivités territoriales. La montée en puissance de la stratégie de marque nécessite de s'appuyer sur un déploiement digital qui nécessite des compétences et expertises métiers spécifiques.

Ces deux volets de la mission du futur chef de projet conduisent à élargir au maximum le champ de prospection du candidat qui sera le mieux à même de remplir ces tâches très opérationnelles et en connexion étroite avec la dynamique French Tech.

► Mission enseignement supérieur, recherche et innovation

Un poste de chef de projet coordination campus et partenariats est actuellement vacant. Le titulaire du poste a pour mission de suivre et coordonner la mise en œuvre des engagements contractuels de la Métropole dans le cadre de l'Opération campus et du Contrat plan Etat Région (CPER) sur le volet Enseignement supérieur et recherche (ESR).

Il impulse et développe des actions en faveur des dynamiques de développement de l'ESR sur le territoire (champs prioritaires : développement urbain, vie de campus) et participe à la mise en œuvre de la stratégie de la Métropole en matière d'enseignement supérieur et recherche, et à la conclusion de nouveaux partenariats ou projets dans ce domaine.

Une maîtrise de la gestion de projet complexe ainsi qu'une connaissance approfondie des enjeux d'enseignement supérieur et de recherche sont requis pour ce poste.

DIRECTION GENERALE DES TERRITOIRES

► Direction administrative et financière – Pôle territorial Rive droite

Un poste de responsable de centre commande publique (catégorie A administratif) est actuellement vacant. Le titulaire du poste contribue à la gestion et à la sécurité juridique de la commande publique pour les communes mutualisées et pour le pôle.

Afin d'exercer ces missions, il est nécessaire de posséder de solides compétences en matière de marchés publics, des connaissances juridiques approfondies ainsi qu'une bonne expérience dans le domaine.

Compte tenu de l'ensemble de ces éléments, de la spécificité des 3 postes ci-dessus, des connaissances et des compétences attendues, l'administration envisage sur le fondement de l'article 3-3 alinéa 2 de la loi du 26 janvier 1984 de pouvoir recourir à des agents non-titulaires en cas de jury infructueux.

En application de la délibération 2006/0828 du 28 novembre 2006 relative à la rémunération des agents non titulaires, les rémunérations pourront être fixées en référence à la grille indiciaire du cadre d'emplois des ingénieurs, soit une rémunération annuelle brute comprise entre 21 536€ euros (1^{er} échelon du grade d'ingénieur) et 44 592,21€ euros annuels (dernier échelon du grade d'ingénieur principal) ou du cadre d'emplois des attachés soit une rémunération annuelle brute comprise entre 21 536€ euros (1^{er} échelon du grade d'attaché) et 44 592,21€ euros annuels (dernier échelon du grade d'attaché principal).

Conformément à la délibération 2018/418 du 6 juillet 2018 relative au nouveau Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP), il convient de rajouter le montant brut mensuel alloué au groupe de fonction correspondant à ces postes ainsi que les sommes de 19,44 € bruts mensuels au titre de la prime de transport et de 850,68 € au titre de la prime de vacances et de fin d'année versée en deux fois.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU l'arrêté du Président n°2016/2226 en date du 20 décembre 2016 arrêtant l'organisation générale des services,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 3-3 2° alinéa

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QUE dans le cadre de l'organisation des services de Bordeaux métropole et compte tenu de la spécificité de certains postes et des compétences, il apparaît nécessaire de pouvoir recourir, le cas échéant, à des agents non-titulaires,

DECIDE

Article unique : d'autoriser le recours éventuel aux agents non-titulaires pour les trois postes mentionnés ci-dessus

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 30 novembre 2018

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 4 DÉCEMBRE 2018	Pour expédition conforme,
PUBLIÉ LE : 4 DÉCEMBRE 2018	le Vice-président,
	Monsieur Jean-François EGRON